

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2018

2/1 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ADÉLIE

L'Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi de Villeneuve d'Ascq Mons en Barœul et communes associées (ADÉLIE) mène, depuis 2016, les missions de la « Maison de l'Emploi », de la « Mission Locale » et du « PLIE ». Cette fusion a pour but d'améliorer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de la politique locale de l'emploi, de la formation et de l'insertion en lien avec le développement économique sur notre territoire.

A ce titre, les trois grandes orientations d'ADÉLIE sont de :

- Renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques de l'emploi sur le plan local en cherchant à mutualiser des outils pour les mettre en œuvre dans les territoires moins bien dotés et rencontrant des difficultés sur les plans socio-économiques.
- Accompagner les personnes en leur proposant d'intégrer un parcours individualisé d'insertion professionnelle via le recours à des opérateurs spécialisés dans la levée des freins dans l'accès au marché du travail et dans l'accompagnement et la qualification professionnelle.
- Accueillir les jeunes de moins de 25 ans afin de les aider à se construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle et d'accéder au marché de l'emploi.

Pour ce faire, les moyens financiers apportés par la Ville de Mons en Barœul à l'association ADÉLIE sont évalués, pour l'année 2018, à hauteur de 156 064 € et répartis de la façon suivante :

- 23 064 € pour les activités de l'ex-Maison de l'Emploi,
- 33 000 € pour les activités de l'ex-PLIE,
- 100 000 € pour les activités de l'ex-Mission Locale.

Ce soutien financier sera prochainement complété par la mise à disposition de nouveaux locaux dévolus à l'accueil et à l'accompagnement des jeunes Monsois.

Les modalités de versement de cette subvention globale ainsi que la nature des documents à présenter qui justifient de la réalisation des activités sont précisées dans une convention de partenariat signée entre Monsieur le Maire et Madame la Présidente de l'association ADÉLIE.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention de partenariat,
- verser une subvention de 156 064 € à l'Association ADÉLIE de Villeneuve d'Ascq/Mons en Barœul,
- verser les soldes de subventions relatifs aux actions achevées en 2017 et dont les bilans auront été approuvés,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à l'article fonctionnel 920 25, compte nature 6 574 du budget de l'exercice.